

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**garantir l'égalité pour toutes les formes d'union**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Guignard, Sophie

## Citations préféré

Guignard, Sophie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: garantir l'égalité pour toutes les formes d'union, 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 20.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Politique sociale</b>	1
Groupes sociaux	1
Politique familiale	1

## Abréviations

**RK-NR** Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats

---

**CAJ-CN** Commission des affaires juridiques du Conseil national

# Chronique générale

## Politique sociale

### Groupes sociaux

#### Politique familiale

INITIATIVE PARLEMENTAIRE  
DATE: 01.06.2015  
SOPHIE GUIGNARD

En décembre 2013, le groupe vert'libéral, par l'intermédiaire de son oratrice Kathrin Bertschy (pvl, BE) avait déposé une initiative parlementaire visant à **garantir l'égalité pour toutes les formes d'union**. Le texte prévoit un ajout d'alinéa dans la constitution, qui rendrait le mariage, le partenariat enregistré ainsi que le concubinat égaux devant la loi. Le groupe vert'libéral estime que la constitution se doit d'avoir une position neutre face à l'état civil des citoyens. Si ces différentes formes d'union engendrent des différences de traitement en droit privé, comme par exemple en droit matrimonial, successoral et contractuelle, les différences en matière de droit public, notamment au niveau fiscal et des assurances sociales ne sont selon les verts libéraux plus acceptables. La CAJ-CN a recommandé à 12 voix contre 9 de ne pas donner suite à l'initiative. La chambre basse a suivi sa commission, en refusant l'initiative par 111 voix contre 68 et 9 abstentions. Les raisons de ce refus concernent principalement la peur de voir le mariage réduit à un simple rituel et affaibli en tant qu'institution ainsi que la difficulté de définir juridiquement le concubinat.<sup>1</sup>

---

1) BO CN 2015, p.776 ss.: Rapport de la CAJ-CN, 20.02.2015